

Je souhaite faire changer les modalitées d'un jugement rendu

Par nataly66, le 08/01/2009 à 15:51

Bonjour,

Je dois quitter la bourgogne pour les pyrénés oriental mi-avril pour suivre mon compagnon qui est muté.

Mon fils dont je suis séparée du papa et de qui j'ai la garde et l'autorité parentale conjointe part avec moi.

Je souhaite donc faire changer les droits de visites, les trajets et la pension alimentaire qui sont stipulés dans le dernier jugement.

SUIS JE OBLIGEE DE PRENDRE UN AVOCAT OU PUIS-JE FAIRE TOUT SIMPLEMENT UNE DEMANDE AUPRES DU JUGE AUX AFFAIRES FAMILILES ?